

## Communiqué de presse du Parlement européen sur l'action de l'UE pour les droits de l'homme dans le monde (21 mai 2006)

**Légende:** Ce communiqué de presse du Parlement européen du 21 mai 2006 illustre l'action menée par l'Union européenne en faveur de la défense et de la promotion des droits de l'homme dans le monde.

**Source:** Europarl - Actualités - Justice et citoyenneté. Évaluation de l'action de l'UE pour les droits de l'homme dans le monde. [EN LIGNE]. [Bruxelles]: Parlement européen, [29.05.2006]. REF.: 20060518STO08390. Disponible sur [http://www.europarl.europa.eu/news/public/story\\_page/015-8391-135-05-20-902-20060518STO08390-2006-15-05-2006/default\\_fr.htm](http://www.europarl.europa.eu/news/public/story_page/015-8391-135-05-20-902-20060518STO08390-2006-15-05-2006/default_fr.htm).

**Copyright:** (c) Parlement européen

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/communique\\_de\\_presse\\_du\\_parlement\\_europeen\\_sur\\_l\\_action\\_de\\_l\\_ue\\_pour\\_les\\_droits\\_de\\_l\\_homme\\_dans\\_le\\_monde\\_21\\_mai\\_2006-fr-8c233e6b-af01-4c25-ac5f-486dba515ada.html](http://www.cvce.eu/obj/communique_de_presse_du_parlement_europeen_sur_l_action_de_l_ue_pour_les_droits_de_l_homme_dans_le_monde_21_mai_2006-fr-8c233e6b-af01-4c25-ac5f-486dba515ada.html)

**Date de dernière mise à jour:** 05/09/2012

## Évaluation de l'action de l'UE pour les droits de l'homme dans le monde

**L'Union européenne est un avocat dévoué des droits de l'homme, à l'intérieur et en dehors de l'Europe. Dans une résolution sur le rapport annuel de l'UE consacré au respect des droits de l'homme dans le monde en 2005, les députés ont regardé de près les actions spécifiques de l'UE et suggèrent un certain nombre d'améliorations à apporter. En outre, les députés préconisent une plus grande implication du Parlement.**

L'action menée par l'UE en faveur de la défense et de la promotion des droits de l'homme dans le monde s'est intensifiée dans certains domaines comme l'observation d'élections et les sanctions à appliquer aux gouvernements coupables de violations des droits de l'homme mais beaucoup reste à faire. La résolution préparée par Richard HOWITT (PSE, UK), adoptée ce jeudi 18 mai par 522 voix pour, 32 contre et 15 abstentions, répond au rapport annuel 2005 du Conseil sur les droits de l'homme. Contrairement aux années précédentes le rapport ne porte pas seulement sur la situation des droits de l'homme dans le monde mais il évalue spécifiquement les actions de l'Union européenne dans ce domaine. Il met en évidence les actions du Conseil méritant d'être saluées. Il s'agit notamment des efforts déployés par la Présidence britannique pour l'abolition de la peine de mort et la promotion de la liberté d'expression et de l'engagement de la Présidence autrichienne de "*poursuivre la pratique de démarches auprès de tous les partenaires internationaux de l'UE en vue de la ratification des conventions internationales interdisant l'usage de la torture*".

Les députés se félicitent de voir les questions relatives aux droits de l'homme intégrées dans la Politique européenne de voisinage (PEV) et recommandent "*une efficacité accrue des activités de l'UE*" en matière d'observation d'élections. Ils félicitent le Conseil pour avoir imposé des sanctions à l'Ouzbékistan et réaffirment leur condamnation de la violente répression intervenue en Ethiopie et des violations des droits de l'homme commises en Tunisie. Le Parlement s'inquiète de la détérioration de la situation au Darfour sur le plan de la sécurité, des rapports continuels énumérant la longue liste des violations des droits de l'homme en Chine, des exécutions extrajudiciaires, des disparitions et des tortures de détenus en Tchétchénie, ainsi que du maigre bilan de l'Iran dans le domaine des droits de l'homme. Le rapport fait également état de craintes concernant des violations des droits de l'homme en Irak, mais salue l'aide apportée par l'UE au nouveau gouvernement en place dans ce pays. Le Parlement invite le Conseil et la Commission européenne à demander au gouvernement américain de fermer immédiatement le centre de détention de Guantanamo et à garantir aux prisonniers de ce centre un procès équitable. Les députés précisent qu'ils attendent le rapport et les conclusions de la commission d'enquête temporaire créée par le Parlement "*pour examiner les accusations d'implication de la CIA et, éventuellement, d'États membres de l'UE ou d'États candidats à l'adhésion, dans le processus de "reddition extraordinaire"*", qui implique le transfert de détenus vers des sites secrets dits "*black sites*", où ils peuvent être soumis à la torture.

Le rapport déplore que l'Union européenne ne s'attaque pas, de manière systématique et permanente, aux problèmes relatifs aux droits de l'homme et le fait que les "*activités*" déployées par l'UE dans ce domaine dans le cadre des Nations unies soient "*trop introverties*". Les députés souhaitent qu'une part beaucoup plus significative des fonds affectés à l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme soit investie dans des projets de base sur le terrain. Pour eux, un "*système bien défini de sanctions*" doit être mis en application vis-à-vis des pays qui ne respectent pas la clause de respect des droits de l'homme figurant dans les accords conclus avec l'UE.

Le Parlement souhaite que les rapports annuels à venir comportent une liste de "*pays particulièrement préoccupants*" au regard des lignes directrices de l'UE en matière de droits de l'homme. Il réclame que les rapports abordent de manière explicite les problèmes de discrimination basée sur l'appartenance ethnique, la religion, le sexe, le handicap et l'orientation sexuelle. A cet égard, le Parlement est préoccupé par le fait "*que des pays affichant de piètres résultats en matière de droits de l'homme aient été choisis comme membres du Conseil des droits de l'homme des Nations unies*", et demande d'établir un examen universel "*par des pairs*" en vue d'examiner la situation des droits de l'homme dans tous les pays et de contrôler la mise en œuvre des conventions et normes internationales.

Enfin, les députés sont d'avis que le Parlement devrait être impliqué de manière plus directe dans

l'élaboration des rapports annuels afin que ces documents reflètent les vues des trois grandes institutions européennes. Les députés estiment toutefois que le Parlement européen doit continuer à publier son propre rapport en vue d'évaluer la politique des droits de l'homme de l'UE et d'exercer un contrôle parlementaire.